

**COMMUNE DE FIGEAC (LOT)**

**BUDGET PRIMITIF 2023**

-:- :- :- :- :- :- :- :-

**BUDGET PRINCIPAL**

-:- :- :- :- :- :- :- :-

**Rapport de présentation**

Le Compte Administratif ayant été approuvé, je vous propose la reprise des restes à réaliser 2022 (dépenses engagées non mandatées et recettes acquises non encore versées au 31/12 de la section d'investissement) et de procéder à l'affectation de l'excédent de fonctionnement de clôture d'un montant de 2 788 310.50 € dès le vote du Budget Primitif (correspondant au résultat de clôture du budget principal 2 783 422.22 € et du résultat de clôture du budget annexe des informations municipales 4 888.28€ - budget annexe dissout et réintégré dans le budget principal en 2023).

En conséquence, il n'y aura pas de budget supplémentaire. Toutefois, des décisions modificatives pourront intervenir bien entendu en cours d'année pour réajuster les crédits autant que de besoin.

Le projet de budget primitif principal qui vous est présenté a été élaboré conformément aux conclusions du débat auquel a donné lieu le rapport sur les orientations budgétaires pour 2023.

L'excédent global de clôture 2022 s'établit à la somme de 4 378 734.78 € se décomposant de la manière suivante :

Excédent de la section de fonctionnement :

2 788 310.50 € en hausse par rapport à celui constaté en 2022 (1 905 859.03 €).

Déficit de la section d'investissement :

A l'excédent cumulé de l'exercice : 1 590 424.28 € (939 517.88 € en 2021) viennent se soustraire les -1 777 346 € de solde de restes à réaliser (426 268 € en 2021), ce qui génère un déficit net de la section d'investissement de – 186 921.72 € (513 249.88 € en 2021).

Ce déficit s'explique par le fait qu'en 2022, aucun excédent de fonctionnement capitalisé n'a été inscrit en recette d'investissement au compte 1068 (Pour mémoire en 2021, une somme de 1 061 694.29 € avait été inscrite) laissant ainsi une marge de fonctionnement plus importante et permettant aisément de couvrir le déficit d'investissement.

**Le scénario de prospective budgétaire retenu est le suivant :**

- **Une limitation des charges de fonctionnement courantes pour stabiliser l'excédent brut courant.**
- **Un taux de subventions à hauteur de 25% des dépenses HT**
- **Un niveau de dépenses d'investissement hors dette maintenu à 3.7 M €/ an.**
- **Un recours à l'emprunt à hauteur de 1.2 M€/ an en moyenne sur 2023-2028.**
- **Ainsi, l'épargne nette communale serait contenue autour d'un niveau moyen de 1 M € - 1.1 M€ sur 2023-2028**

**La section de fonctionnement** du projet de budget primitif qui vous a été communiqué s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 16 449 246 € contre 15 676 829 € en 2021 (soit +5 %).

L'équilibre de ce budget de fonctionnement est assuré sans recourir à une augmentation des taux d'imposition, ce pour la douzième année consécutive.

**La section d'investissement** s'équilibre à hauteur de 7 168 994 € (5 534 462 € en 2022) avec un recours à l'emprunt de 1 139 448 €.

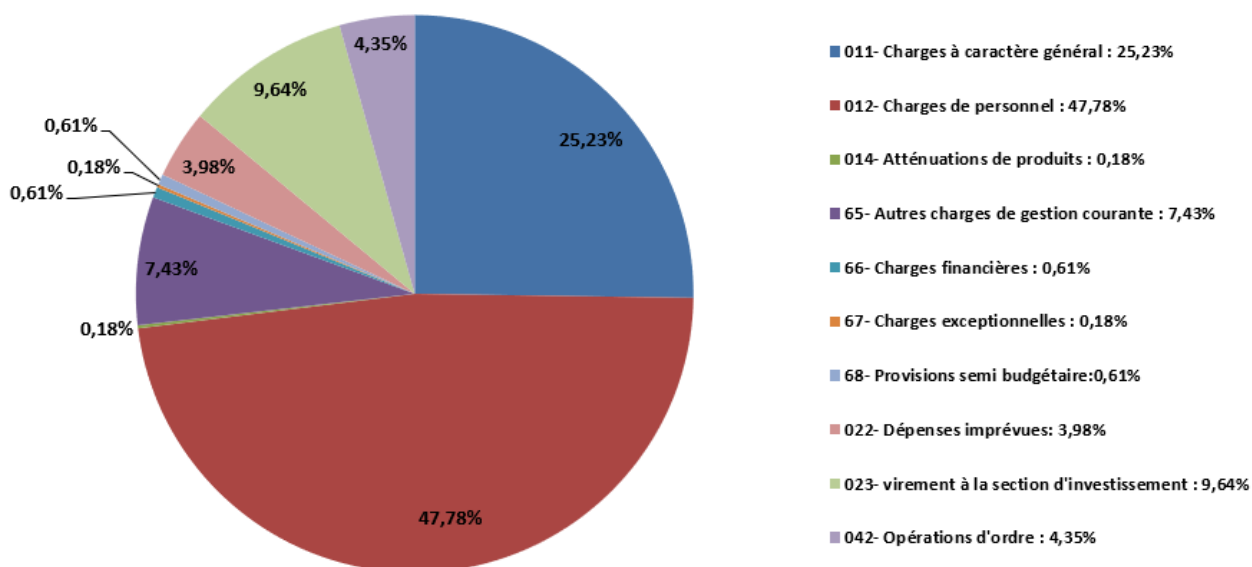
Les dépenses nettes d'investissement de l'exercice (hors restes à réaliser et déduction faite des subventions attendues) s'élèvent à la somme de 3 178 847 €.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 16 449 246 € (15 676 829 € en 2021).

Je vous propose d'examiner cette section par chapitre budgétaire.

### I – DEPENSES



La composition de nos dépenses de fonctionnement montre que les charges de personnel sont de loin le premier poste de dépense et représentent 55 % du total de nos dépenses réelles de fonctionnement. A noter que le budget principal supporte les charges de personnel de nos budgets annexes lesquelles sont refacturées et encaissées en recettes. La situation de la ville de Figeac correspond à celle du bloc communal pour lequel les charges de personnel représentent entre 50% et 60% des dépenses de fonctionnement.

### **Chapitre 011 : Charges à caractère général : 4 150 300 € (4 242 200 € en 2022)**

Une prévision de diminution de - 2.17% par rapport à 2022 et ce malgré une conjoncture économique difficile qui s'explique principalement par le fait qu'en 2022 les crédits pour le Projet Eureka de l'ordre de 325 000 avait été budgétisé sur ce chapitre.

Parmi les dépenses qui augmentent : le Gaz et l'électricité + 23.38%, les entretiens de terrains, les cotisations d'assurances, honoraires du CMJ, frais d'acte et contentieux.

Des économies seront cherchées sur les fournitures administratives, documentations générales, autres fournitures de petits équipements, sur les locations mobilières, les frais de nettoyage des locaux...

## **Chapitre 012 : Frais de Personnel : 7 860 000 € (7 640 000 € en 2022)**

Les dépenses de personnel sont proposées en progression de + 220 000 € par rapport au budget primitif 2022.

L'objectif étant de conserver une politique sociale attractive et de manière à ne pas subir de difficultés de recrutement.

La progression s'explique comme suit :

- Augmentation en année pleine de l'indice de rémunération des fonctionnaires mise en place à partir de juillet 2022 (+ 125 000 €) ;
- Avancements d'échelons liés à l'ancienneté et de grades dans le cadre de la promotion interne (+ 52 000 €) ;
- Recrutements divers (nouveau congés longue maladie, congés maternité) : +38 000 €
- Provision permettant de revaloriser le régime indemnitaire (prime annuelle) des agents ou bien de financer une éventuelle augmentation générale du point d'indice (+ 30 000 €).
- Limitation du recours aux saisonniers et à une priorisation en matière de recrutement de remplaçants des agents titulaires (- 25 000 €).

Une réflexion en ce sens a été engagée par la direction générale et les responsables de services afin de faire des propositions à l'Autorité territoriale.

L'effectif 2023 serait donc constant, hormis un crédit supplémentaire permettant de financer le poste supplémentaire au service de police municipale (+ 38 000 €).

## **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 1 222 725 € (1 290 925 € en 2022)**

Sont notamment inscrites à ce chapitre, outre les indemnités de fonction des élus, nos contributions au fonctionnement des écoles maternelles et primaires privées sous contrat, au fonctionnement du CCAS et du CROUS pour le service de restauration des étudiants de l'IUT ainsi que nos subventions au secteur associatif.

La légère baisse des crédits alloués à ce chapitre par rapport à ceux inscrits au BP 2022 s'explique par la suppression de la subvention de fonctionnement reversée au budget annexe informations municipales du fait de sa réintégration au Budget principal 2023 ( 120 000 € en 2022) et ce malgré une augmentation de l'ordre de 50 000 € de notre contribution financière à l'école de Jeanne d'Arc.

L'enveloppe affectée aux subventions destinées aux associations est maintenue à 550 000 € .

**Chapitre 66 : Charges financières : 101 000 € (102 000 € en 2022)**

**Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 30 000 € (43 000 € en 2022)**

Ce chapitre comprend des crédits destinés à provisionner d'éventuelles annulations de titres de recettes ou des charges exceptionnelles.

**Chapitre 68 : Provisions : 100 000 € (0 € en 2022)**

Il s'agit d'une provision pour risque de condamnation en contentieux de la ville.

**Chapitre 014 : Reversement Impôts et Taxes : 30 000 € (idem en 2022)**

Il s'agit d'une provision pour dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties au profit des jeunes agriculteurs et au profit des exploitants agricoles de terres cultivées en agriculture biologique.

**Chapitre 022 : Dépenses imprévues : 654 408.84 € (623 704 € en 2022)**

Ces dépenses imprévues représentent une réserve prudentielle de 4.84% du montant des dépenses réelles de fonctionnement.

**OPERATIONS D'ORDRE :**

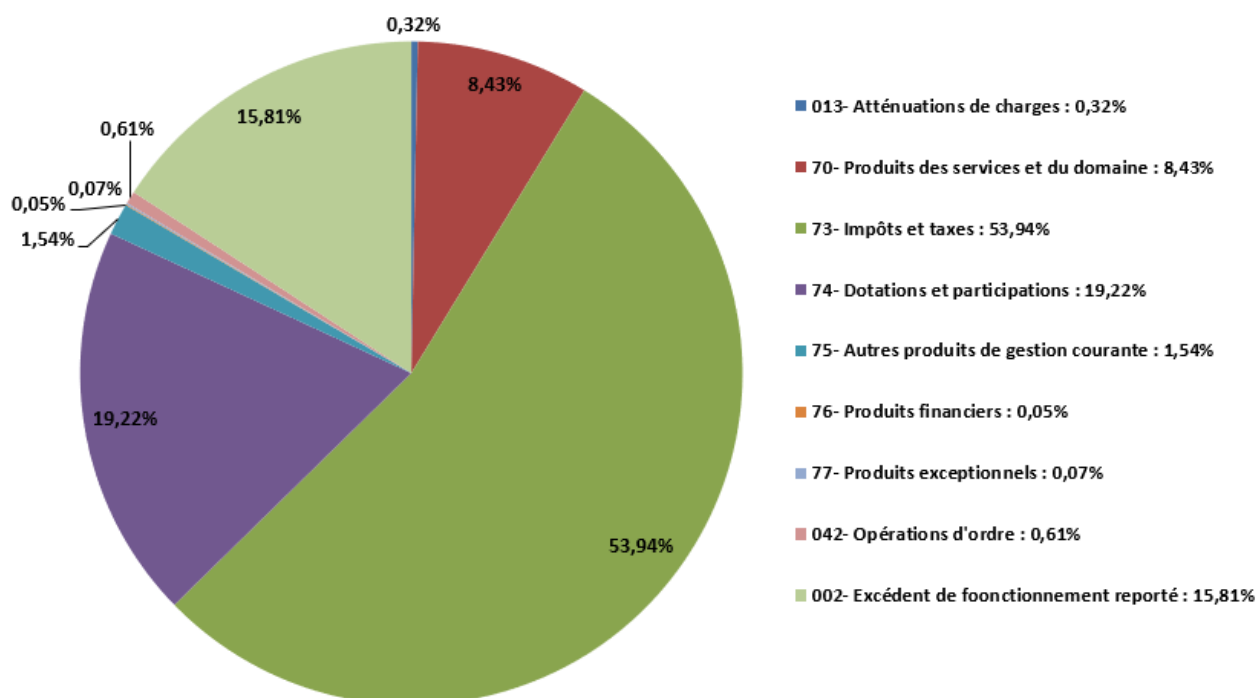
**Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 1 585 811.72 € (1 000 000 € en 2022)**

Il s'agit de crédits affectés au financement des investissements.

**Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre Sections : 715 000 € (705 000 € en 2022).**

Ce montant représente la dotation aux amortissements de nos biens d'équipement, dotation qui a vocation à financer la section d'investissement.

## II - RECETTES



### **Chapitre 013 : Atténuation de charges : 52 000 € (113 500 € en 2022).**

Les recettes portées à ce chapitre correspondent, notamment, aux remboursements d'indemnités journalières, aux remboursements de notre assureur pour le risque accident de travail ainsi qu'à la part salariale de la valeur faciale des chèques de table bénéficiant aux agents municipaux.

### **Chapitre 70 : Produit des services et du domaine : 1 387 000 € (1 416 000 € en 2022).**

Les produits de ce chapitre sont proposés en baisse de 2% en 2023.

Il s'agit des recettes attendues de l'exploitation de nos services (restauration scolaire, musées, redevance d'occupation du domaine public, jardin d'enfants...), mais également des remboursements en provenance des budgets annexes Eau, Assainissement, et Mobilités (frais de personnel) ainsi que des remboursements par le Grand-Figeac des mises à disposition de personnels communaux.

En 2023, il n'y aura plus de remboursement de frais de personnel du budget annexe Infos municipales (représentant 120 000 € en 2022).

### **Chapitre 73 : Impôts et taxes : 8 872 461 € (8 487 961 € en 2022).**

Notre commune enregistre à ce chapitre les produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties ainsi que de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants. Nous ne percevons plus depuis 2021, le produit correspondant à la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La perte de recettes résultant de la suppression de la taxe d'habitation sur ces résidences principales est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Un coefficient correcteur est mis en place pour corriger les écarts de produits générés par ce transfert.

Les bases prévisionnelles pour cette année 2023 ne nous ont pas encore été notifiées. Une estimation a été établie à partir du taux d'actualisation des bases (projet de loi de finances) + 7.1%.

Sur ses bases, le produit attendu au titre des contributions directes estimé pour 2023 serait de l'ordre de 6 290 000 € (5 872 000 € perçus en 2022).

Pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux.

Les produits attendus des taxes sur la consommation finale d'électricité, sur la publicité extérieure et sur les mutations, fortement dépendants de la conjoncture économique, sont proposées identiques aux montants figurant au budget primitif 2022.

#### **Chapitre 74 : Dotations, subventions, participations : 3 162 300 € (3 253 687 € en 2022).**

Nous sommes dans l'attente des notifications des dotations par les services de l'Etat.

La **Dotation Globale de Fonctionnement**, a été maintenue à produit constant pour 2023 (une augmentation étant annoncée de plus de 320 millions d'€ par le gouvernement).

Le montant de cette dotation est ainsi passé de 1 250 000 € en 2014 à 260 000 € en 2022 soit une perte de 79.20% de sa valeur en 8 ans.

La **Dotation de solidarité rurale** a également été maintenue au même montant prévisionnel 2022 ( 420 000 €).

Par ailleurs, 60 000 € sont proposés au titre de la **Dotation de Solidarité Urbaine**. Cette somme correspond à la dotation de garantie en cas d'inéligibilité en 2023, fixée à 50% du produit de la DSU versé en n-1 (144 066 € perçus en 2022).

2022 à vue la perte définitive de la **Dotation Nationale de Péréquation** pour la ville de Figeac.

L'article « **Etat compensations fiscales** » a été estimé à 930 000 € (923 387 € en 2022 contre 868 000 € en 2021).

La participation du Département au fonctionnement du Centre Social et de Prévention, de 40 000 € en 2022, devrait être diminuée en 2023 et passé à 15 000 €.

Les participations de la CAF pour le centre social, le jardin d'enfants et les rythmes scolaires sont estimées à la somme de 295 000 € en 2023. La réforme des financements CAF ( Bonus Territoire CTG qui remplace la Prestation de service enfance jeunesse (Psej) au fil des fins des contrats enfance jeunesse ( Cej) s'appliquera dès 2023 à Figeac . Elle aura pour effet de faire perdre des recettes CAF à la Collectivité puisque dorénavant les aides seront directement versées aux gestionnaires des structures en même temps que les autres aides au fonctionnement (PSU...). 2023 sera une année de transition pour l'application du nouveau dispositif.

A noter la reconduction de la participation de l'Etat pour le financement du poste de chargé de mission Action Cœur de ville (19 000 € au titre de l'ANAH).

L'Etat s'étant désengagé en 2022 pour la reconduction du poste de Manager de Centre-Ville (à hauteur de 30 000 € au titre du FNADT).

**Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 254 000 € (254 000 € en 2022).**

Ce chapitre enregistre les revenus de la location d'immeubles communaux

**Chapitre 76 : Produits financiers : 8 196.22 € (10 000 € en 2022).**

Ce chapitre de recettes enregistre, outre les revenus de valeurs mobilières (titres CRCA : 20.95 €), le reversement par le Grand-Figeac, au titre du transfert de la compétence « Voirie et éclairage public », de la part des intérêts de l'emprunt récupérable soit 8196 € pour l'année 2023.

**Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 11 900 € (175 722 € en 2022).**

Ce chapitre enregistre outre une provision pour remboursements par nos assurances de sinistres divers (de 15 700 €), et les mandats annulés sur exercices antérieur. En 2022 ont été encaissés sur cet article les 160 000 € de mécénat de l'entreprise Ratier-Figeac en soutien au projet « Eureka ».

**Chapitre 042 : Opérations d'ordre : 100 000 € (60 000 € en 2022).**

Ces 100 000 € correspondent au montant valorisé de travaux effectués par les services techniques municipaux (somme identique inscrite en dépenses d'investissement).

**Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté : 2 601 388.78 € (1 905 859 € en 2022).**

Part de l'excédent de l'exercice précédent affectée au financement de la section de fonctionnement.



## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

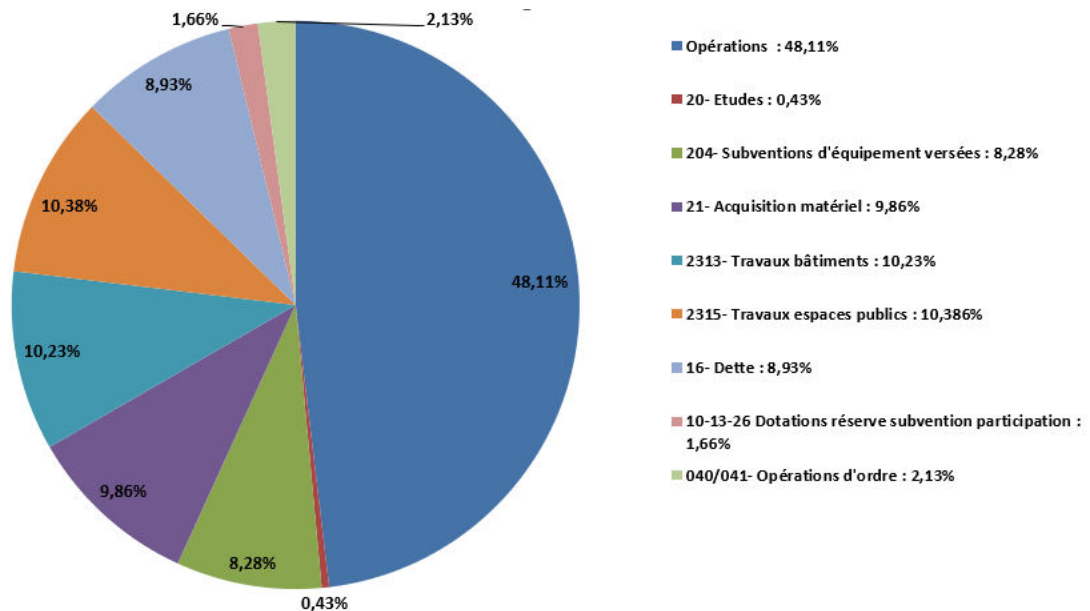
Je vous rappelle que les restes à réaliser sont repris dès le Budget Primitif 2023 pour les sommes suivantes : 2 466 500 € en dépenses et 689 154 € en recettes.

Les propositions nouvelles atteignent 4 104 388 € en dépenses et 925 541 € en recettes.

La Section d'Investissement s'équilibre donc en dépenses et recettes à hauteur de 7 168 994 € (5 609 462 € en 2022).

L'effort d'investissement net de subventions s'élève en 2023 à 3 178 847 €.

### I – DEPENSES (Propositions nouvelles)



**Opérations : 2 262 480 €**

#### **Opérations faisant l'objet d'autorisation de Programme et de Crédits de paiements :**

##### **Restructuration de la Gendarmerie des Carmes : 651 480 €**

Ces crédits correspondent aux dépenses de désamiantage et déménagement pour la restructuration des locaux occupés par la brigade autonome à la gendarmerie des Carmes réalisables sur l'exercice budgétaire.

##### **Rénovation Énergétique du patrimoine communal : 250 000 €**

Il s'agit de dépenses permettant de renforcer la performance environnementale par la rénovation énergétique des bâtiments publics. Dépenses susceptibles de bénéficier d'aide de l'Etat au titre du dispositif fond vert. Le plan 1000 école lancée en 2022 a permis de mettre en exergue plusieurs actions d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux.

##### **Eglise du Puy : 110 000 €**

Ces crédits correspondent aux études de phasage des travaux conservatoires de l'église du Puy.

### **Autres opérations :**

#### **Aménagement complexe sportif PANAFE : 24 000 €**

Lancement d'études.

#### **Camping du Surgié - Isolation et chauffage blocs sanitaires et transformation d'un bloc en local lingerie : 155 000 €**

#### **Agrandissement espace cuisine de l'Ecole Louis Barrie : 175 000 €**

#### **Travaux aménagement Salle Balène 441 000 €**

Ces crédits correspondent aux travaux de mise en accessibilité sanitaires et au remplacement du plafond acoustique et de l'éclairage

#### **Renaturation du site du Surgié : 100 000 €**

#### **Aménagement site classé des Pratges : 100 000 €**

Crédits pour des études pré-opérationnelles d'un skate parc.

#### **Végétalisation de la cour de l'école Chapou : 256 000 €**

### **Chapitre 20 : Etudes : 20 000 €**

- Etude pour la poursuite du plan Cybersécurité lancé en 2022.

### **Chapitre 204 : Subventions d'équipement : 389 135 €**

- 40 000 € de subventions au titre de l'aide aux travaux dans le cadre de la deuxième année de la convention OPAH-RU.
- 10 000 € de subventions au titre de la prime à la vacance dans le cadre de la deuxième année de la convention OPAH-RU.
- 130 000 € de subventions au titre du dispositif « Aide aux façades ».
- 35 000 € de subventions au titre du dispositif « Aide aux vitrines commerciales ».
- 20 000 € de subvention au titre du dispositif éclairage privé.
- 7 000 € de participation de la commune au financement du programme d'actions de prévention des inondations.
- 120 000 € au titre du fonds de concours au Grand Figeac pour l'aménagement de la place Carnot.
- 27 135 € au titre de la création d'un batardeau pour protéger des inondations l'Ecole Chapou.

### **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 463 609 €**

**21111 – Acquisitions foncières : 90 000 €**

(Acquisitions : Terrain parking de l'Hôpital, et du petit creux place Champollion)

**21 – Acquisitions de matériels :**

=> dont :

• Mobilier pour espaces verts :	23 000 €
• Matériel fêtes et Cérémonies et de nettoyage :	107 000 €
• Véhicules :	50 000 €
• Matériel Espaces Verts :	10 000 €
• Matériel de sécurité :	17 251 €
• Matériel sportif :	10 000 €
• Matériel patrimoine :	53 000 €
• Matériels écoles :	20 380 €
• Matériel bureau et informatique mairie :	15 460 €

### **Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 969 164 €**

#### **2313 – Travaux bâtiments : 481 100 €**

=> dont :

• Gros entretien des bâtiments :	361 000 €
• Gros entretien écoles maternelles :	84 700 €
• Gros entretien écoles primaires :	23 900 €
• Travaux sur équipements sportifs et loisirs :	11 500 €

#### **2315 – Espaces publics et réseaux : 488 064 €**

=> dont :

• Grosses opérations sur espaces public :	283 764 €
• Aménagement espaces verts :	89 000 €
• Aménagements équipements sportifs et de loisirs :	65 300 €
• Crédits affectés au CONSEIL CITOYEN :	50 000 €

### **Chapitre 16 : Remboursement de la dette : 420 000 €**

Remboursement de la part capital de notre dette pour 420 000 € (400 000 € en 2022).

### **Chapitre 10 : Dotation fonds divers : 78 105.37 €**

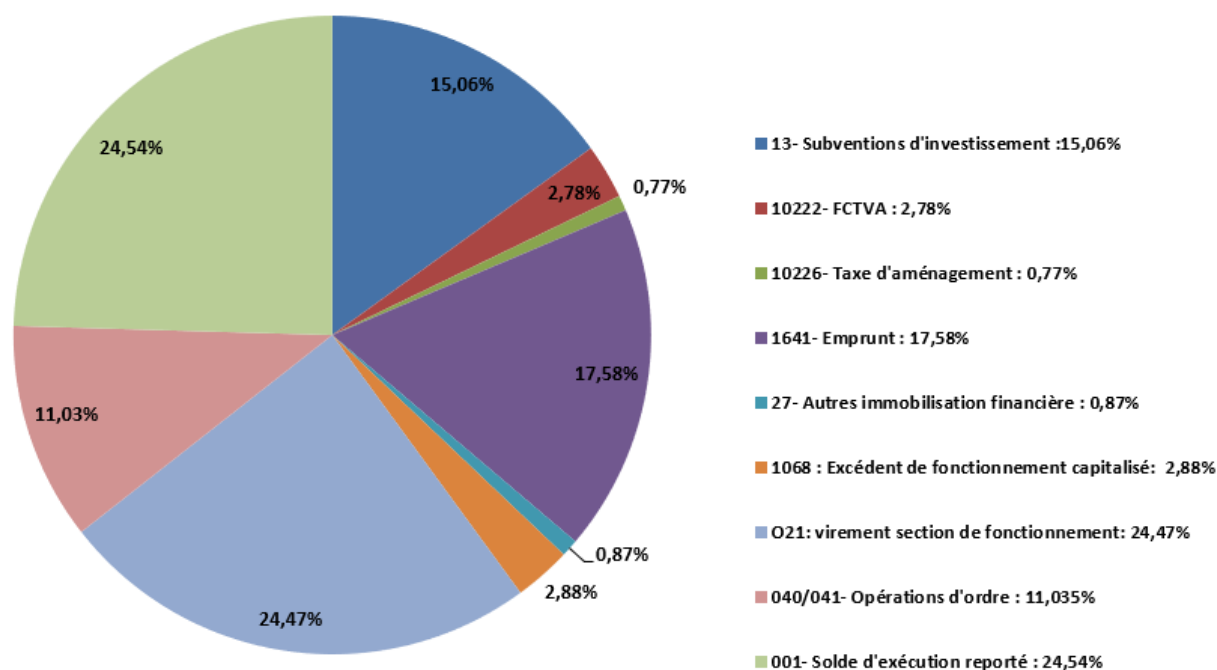
53 105.37 € sont affectés aux écritures d'apurement du compte 1069 dans le cadre de la future transition au référentiel comptable M 57 qui viennent consommer des crédits budgétaires en dépenses d'investissement (étalement jusqu'en 2023 d'une somme de 159 316.10 €)

25 000 € sont provisionnés au titre d'un reversement de la part additionnelle de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités économiques à la communauté de commune du Grand Figeac.

### **Chapitre 041-040 : Opérations d'ordre : 100 000 €**

Travaux en régie.

## II – RECETTES (Propositions nouvelles)



### Chapitre 10 : Dotations : 230 000 €

- FCTVA.....	180 000,00 €
- Taxe d'aménagement.....	50 000,00 €

### Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 925 541 €

=> dont :

- Gendarmerie des Carmes.....	200 000 €
- Rénovation énergétique du Patrimoine communal	72 000 €
- Camping du Surgié rénovation sanitaires.....	61 000 €
- Eglise du Puy.....	63 000 €
- Salle Balène.....	110 176 €
- Cuisine Louis Barrié .....	69 775 €
- Aménagement site classé des Pratges.....	30 000 €
- Végétalisation de la Cour Chapou.....	170 100 €
- Aides Façades.....	15 000 €
- Travaux divers Patrimoine :.....	26 100 €
- Gros entretien bâtiment et équipements sportifs .	12 958 €
- fonds de concours du Grand Figeac.....	75 432 €

Nb : Inscription de ces montants de subventions au prorata des dépenses inscrites au budget pour les opérations concernées.

**Chapitre 16 : Emprunts et dettes : 1 139 448 €**

Emprunt nouveau destiné à équilibrer la section d'investissement.

**Chapitre 27 : Créances : 56 693 €**

Part en capital de l'emprunt simulé versée par le Grand Figeac suite du transfert de la compétence « voirie et éclairage public ».

**Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement : 1 585 811.72 €**

Somme dégagée de la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement.

**Chapitre 024 : Cessions d'immobilisation : 0 €**

**Chapitre 001 : Solde d'exécution : 1 590 424.28 €**

Reprise du solde d'exécution d'investissement 2022.

**OPERATIONS D'ORDRE :**

**Chapitre 040 : Opérations d'Ordre entre Sections : 715 000 €**

Dotation aux amortissements : 715 000 €

\*\*\*